



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230131-2023_01_003-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 janvier deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du mardi 31 janvier 2023
Délibération n° 2023-01-003

Approbation de cession de parcelle sur la ZAE le Guidon

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Frédéric BOUTEILLE et M. Marc-Antoine BAILBY.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

La société Transports Piochon père & fils est implantée depuis 20 ans sur la zone d'activités le Guidon à Aubigny-sur-Nère. L'entreprise assure le stockage et la logistique de pièces et composants pour les principales sociétés du territoire.

Malgré la construction d'un nouveau bâtiment en 2018, les capacités de stockage de l'entreprise arrivent à saturation et la parcelle actuelle ne permet pas de nouvelle extension. Dès lors, compte-tenu des projets de développement, l'entreprise souhaite acquérir un terrain sur la ZA le Guidon pour y édifier un nouveau bâtiment. Le portage de cette opération sera assuré par le biais d'une Société Civile Immobilière.

La parcelle concernée est cadastrée BD787, pour une superficie de 4 928 m². Cette cession est proposée au prix de 13,50€/m² soit au total 66 528,00€ HT. La vente est soumise à l'obtention par l'acquéreur du permis de construire relatif au bâtiment projeté sur la parcelle. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Conformément aux conditions patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques, 90% du produit de cette vente sera versé à la Commune d'Aubigny-sur-Nère.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230131-2023_01_003-DE

SLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2017-12-54 en date du 12 décembre 2017 de détermination des critères définissant une zone d'activités économiques et constatant les ZAE communautaires ;

Vu la délibération 2017-12-55 en date du 12 décembre 2017 relative à la détermination des conditions patrimoniales et financières du transfert des biens meubles et immeubles existants sur les ZAE intercommunales ;

Vu la demande d'acquisition de terrain présentée par la SCI du Guidon ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de la parcelle BD787 en date du 20 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique – emploi du 26 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 23 janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section BD n° 787 sise zone d'activités le Guidon, moyennant un prix HT de 13,50€/m², au profit de la SCI du Guidon, identifiée sous le numéro SIREN 438 748 584, dont le siège social se situe 2 les Grands Prés 18240 SAVIGNY-EN-SANCERRE ;

Article 2 : DÉCIDE d'imputer la recette au budget annexe Zone d'Activités Économiques de la Communauté de communes Sauldre et Sologne

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

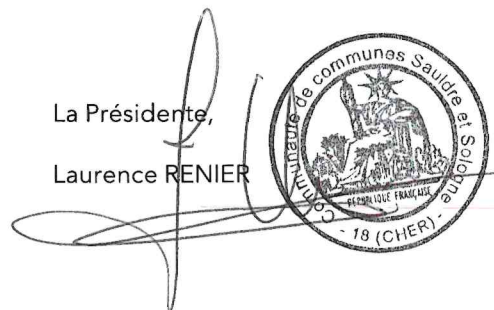
La secrétaire de séance,

Anne CASSIER



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.